

**Département du Doubs  
Arrondissement de MONTBELIARD  
Canton de VALENTIGNEY**

**Commune de VALENTIGNEY 25700  
EXTRAIT n° 2025-74  
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal  
Séance du 25 juin 2025**

L'An Deux Mille Vingt-Cinq, le 25 juin 2025, le Conseil Municipal de la Commune de VALENTIGNEY s'est réuni, en mairie, salle du conseil à Valentigney, à dix-neuf heures trente, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe GAUTIER, Maire.

**Nbre de Conseillers Municipaux en exercice : 33**

**Nbre de membres présents : 27**

**Nbre de suffrages exprimés : 32**

**Présents :** MM. Mmes. Philippe GAUTIER. Denis NEDEZ. Lise VURPILLOT. Jean-Claude HERARD. Arnaud PAVILLARD. Maud PELISSIER. Arnaud JACQUOT. Martine MICHAUD. Georgette CUENOT. Roland GAMBERI. Gérard PATEREK. Elisabeth COQU. Armando LOPES. Nourredine DRAYAF. Stéphanie GAUTIER. Claudia FERNANDES. Anne-Lise GARCIA. Thierry MAILLOT. Marie HUGONIOT. Daniel FERNANDES. Gabrielle MANZINALLI. Catherine PARROT. Nadine MERCIER. Claude-Françoise SAUMIER. Jean-Louis RENGGLI. Stéphanie BOURQUIN. Omar RABEL.

**Excusés :** Philippe CURIE. Dominique DANGEL. Pierre MOSSINA. Jean-François HEIL. Saniye AKDEMIR

**Absents :** Valère NEDEY

**Pouvoirs :** Philippe CURIE      pouvoir à Lise VURPILLOT  
 Dominique DANGEL      pouvoir à Denis NEDEZ  
 Pierre MOSSINA      pouvoir à Claude-Françoise SAUMIER  
 Jean-François HEIL      pouvoir à Jean-Louis RENGGLI  
 Saniye AKDEMIR      pouvoir à Stéphanie BOURQUIN.

**DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION :** le 18 juin 2025

**Secrétariat de séance :** il a été procédé, conformément à l'article L. 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Madame Elisabeth COQU ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été élu pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Procès-Verbal de la séance du 9 avril dernier est adopté à **L'UNANIMITE** des voix présentes et représentées.

**VENTE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN SUR LE SITE**

Accusé de réception en préfecture  
 02312505804 20250626 2025-74 DE  
 Date de télétransmission : 02/07/2025  
 Date de réception préfecture : 02/07/2025

.../..

*Extrait du registre des délibérations n°2025-74***VENTE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN SUR LE SITE DES LONGINES**

Monsieur le Maire rappelle que récemment, Monsieur et Madame LANSAC, domiciliés 41 rue des Chardonnerets à Valentigney, ont fait part de leur souhait de pouvoir acquérir la parcelle communale, cadastrée section BM n°224, d'une superficie de 15 m<sup>2</sup>. Cette dernière est contiguë à leur propriété (voir plan ci-joint).

Cette parcelle a été acquise par la ville en septembre 2023 avec d'autres terrains auprès des conjoints PEDETTI/MIGNEREY.

A l'époque, la Ville a acheté ce terrain sur la base de 6 € le m<sup>2</sup>, prix confirmé par l'évaluation du service des domaines en date du 18 avril 2025.

Pour information, M. et Mme LANSAC sont également propriétaires des parcelles cadastrées section BM n°286 et 287.

Par courriel en date du 25 mai 2025, M. et Mme LANSAC ont donné leur accord pour acquérir ce terrain sur la base de 6 € le m<sup>2</sup>. Ils prendront également en charge les frais d'acte notarié.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir valablement délibéré, **A L'UNANIMITE** des voix présentes et représentées, **AUTORISE** Monsieur le Maire à céder à Monsieur et Madame LANSAC la parcelle cadastrée section BM n°224 aux prix et conditions ci-dessus énoncés et à signer tous les documents s'y rapportant.

- **DIT** que la présente délibération sera :

- **Transmise** à Monsieur le Sous-Préfet de Montbéliard,
- **Notifiée** à Monsieur le comptable public du Service de Gestion Comptable de Montbéliard,
- **Publiée et affichée** conformément aux textes en vigueur.

*Tout recours contre la présente délibération doit être formulé auprès du Tribunal Administratif compétent dans les deux mois, à partir de sa publicité et/ou sa notification et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.*

**Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.**

Certifié exécutoire,



**Philippe GAUTIER**